« MON PLUS BEAU NOEL »

Règlement du Concours de dessins – Marché de Noël 2021 Association Crayons et Pinceaux à Uxem

1/ Objet du concours :

Dans le cadre des animations de fin d'année de la commune d'Uxem, l'association Crayons et Pinceaux à Uxem organise un concours de dessin de Noël, gratuit et ouvert à tous, dès 4 ans.

Tous les dessins qui seront réalisées dans le cadre du présent concours seront exposés lors du marché de Noël d'Uxem, dans la salle du Conseil Municipal.

Seuls six d'entre-eux, à raison d'un par tranche d'âge, seront primés par le jury et publiés sur le site internet de l'association.

2/ Qui peut participer :

Le concours est ouvert à tous, dès 4 ans.

Les participants seront ensuite classés en 6 catégories, à savoir :

- Catégorie 1 : enfants âgés de 4 à 6 ans avec un dessin libre sur le thème « Noël »
- Catégorie 2 : enfants âgés de 6 à 8 ans avec un dessin libre sur le thème « Sapin de Noël »
- Catégorie 3 : enfants âgés de 8 à 10 ans avec un dessin libre sur le thème « Sapin de Noël »
- Catégorie 4 : enfants âgés de 10 à 12 ans avec un dessin libre sur le thème « Mon plus beau Noël »
- Catégorie 5 : adolescents âgés de 12 à 16 ans avec une nature morte sur le thème de Noël
- Catégorie 6 : adultes âgés de 16 ans ou plus avec une nature morte sur le thème de Noël

3/Date du concours :

Le concours aura lieu le samedi 11 décembre et le dimanche 12 décembre de 15h à 19h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Uxem. Tout le matériel nécessaire sera mis à disposition des participants.

La remise des prix aura lieu, en présence de la *Mère Noël*, le dimanche 12 décembre à 17h30 dans cette même salle.

4/Comment participer :

Les participants doivent produire un dessin répondant au sujet du concours « Mon plus beau Noël » et répondre aux conditions suivantes :

- Une inscription préalable sur le site internet de l'association *Crayons et Pinceaux* à *Uxem* (www.crayonsetpinceauxauxem.fr) sera nécessaire. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 8 décembre.
- Compte tenu du contexte sanitaire, l'accès à la salle sera soumis au contrôle des pass sanitaires dès l'âge de 12 ans et le port du masque sera obligatoire pour tous dès 6 ans.
- Le dessin doit être réalisé <u>exclusivement</u> sur le support mis à disposition le jour du concours.
- Les dessins devront être réalisés <u>exclusivement</u> par le candidat, au moyen des outils mis à sa disposition.
- Chaque participant sera limité à une seule participation.

Seuls les dessins réalisés sur place le samedi 11 décembre et le dimanche 12 décembre entre 15h et 19h seront acceptés.

ATTENTION: Les participants devront noter – ou se faire aider d'un adulte pour les enfants – **leur nom, prénom, âge, et adresse au dos du dessin, de façon <u>lisible</u> afin d'être répertorié dans une des catégories.**

La présence du participant est obligatoire lors de la remise des prix, dans le cas contraire, le lot qui lui était destiné sera réattribué.

Les dessins seront exposés à la Salle du Conseil Municipal lors du marché de Noël, puis publiés sur le site internet de l'association Crayons et Pinceaux à Uxem.

5/Jury du concours et critères de décision :

Le jury qui examinera les dessins soumis au concours sera composé de cinq personnes :

- La Mère Noël
- Isabelle CHOUX, artiste peintre et animatrice de l'atelier de l'association *Crayons et Pinceaux à Uxem*
- Pierre DEFRANCE, Maire d'Uxem
- Armelle BOULOGNE, Conseillère Municipale déléguée à l'Information, la Communication, la Culture et au Tourisme
- Alexandra VANHILLE, Présidente de l'association Crayons et Pinceaux à Uxem

Chaque membre du jury bénéficiera d'une seule voix et devra désigner un vainqueur dans chaque catégorie.

Les dessins gagnants dans chaque catégorie seront ceux ayant récoltés le plus de voix.

6/Droit à l'image :

Crayons et Pinceaux à Uxem souhaite pouvoir exploiter les dessins réalisés dans le cadre de ce concours, notamment en vue de les utiliser comme supports de communication autour de l'activité et/ou de la valorisation de l'association, à des fins non-commerciales.

Lors de la transmission de leur dessin à l'association en vue de participer à ce concours, les participants, et le cas échéant leurs parents ou responsables légaux, acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle.

Aucune rémunération ne sera versée aux participants au titre de leur participation au concours.

L'association est libre de disposer du dessin fourni et de procéder à sa numérisation en vue de le publier sur son site internet.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.